



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 1^{er} juillet 2021

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, le 1er juillet 2021 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Richard Forget, président, Carl-De Montigny, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier et Michel Bazinet, membre.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette et madame Manon Bissonnette, membres substitués et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Était absente : Madame Anne-Guyline Legault, membre

Ouverture de la séance

2021-07-67

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-07-68

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2021

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2021.

ADOPTÉE

2021-07-69

Autorisation de signature de documents - Achat de terrain

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a mandaté un agent d'immeuble pour effectuer la recherche de terrain dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur de Val-David ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire faire une offre d'achat sur le lot 2991203, au montant de 745 000\$;

CONSIDÉRANT QUE

l'offre d'achat doit satisfaire aux conditions de la Régie;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-70

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 28 juin 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-71

Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 28 juin 2021, au montant de 68 178,98\$

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-72

Vente du véhicule autopompe Ford Cargo 8000 – Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appels d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

la vente du véhicule autopompe Ford Cargo 8000 a été autorisée par la résolution 2020-11-89 ;

CONSIDÉRANT

les soumissions reçues au CSPQ correspondant au numéro de l'appel d'offres 21-0025;.

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- la vente du véhicule autopompe Ford Cargo 8000, au montant de 4 266.67\$;
- le paiement du montant de la vente au CSPQ pour les frais d'administration, conformément à l'entente ;
- le directeur à signer tout document nécessaire aux fins de cette résolution ;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-73

Échange de services avec la Ville de Sainte-Adèle

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM désire faire l'achat des équipements incendie énumérés ci-dessous à la Ville de Sainte-Adèle ;

Quantité	Description	Prix Unitaire
13	Boyaux Gometex 4'' de 50' de longueur	200\$
TOTAL		2 600\$

CONSIDÉRANT QUE

la ville de Sainte-Adèle désire faire une entente avec la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'

un crédit soit inscrit à la RIDM en échange de services à la Ville de Sainte-Adèle pour un montant équivalent à la vente de ces équipements incendie ;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'entente d'échange de services à la ville de Sainte-Adèle pour un montant équivalent à la vente des équipements incendie, soit un maximum de 2 600\$;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2021-07-74

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Demande de congé sans solde – Réal Bélisle

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Réal Bélisle, lieutenant, a transmis une demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois de monsieur Réal Bélisle, lieutenant, soit du 14 juin 2021 au 14 décembre 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-75

Démission - Juan Ignacio Mellibovsky

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Juan Ignacio Mellibovsky a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission de monsieur Juan Mellibovsky, effective le 13 juin 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-76

Nomination – Postes de Pompier éligible

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler des postes de Pompier éligible ;

CONSIDÉRANT QU'

un processus de recrutement et de sélection a permis de retenir des candidats ;

CONSIDÉRANT

la recommandation des membres du comité de sélection ;

Il est proposé par Manon Bissonnette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du comité de sélection, procède à la nomination de messieurs Mathieu Leblond et Mathieu Léonard à titre de Pompier éligible, le tout effectif



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

à compter du 1^{er} juillet 2021, avec une période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés audit poste, le tout selon les dispositions de la convention collective.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-77

Fin de période d'entraînement et de familiarisation – Postes de Lieutenant et Pompier éligible

CONSIDÉRANT QUE

la période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés de monsieur Nicolas Lefebvre, au poste de lieutenant ainsi que de messieurs Jeff Marleau et Miguel Côté, aux postes de Pompier éligible, s'est terminée le 21 mars 2021

Il est proposé par Denis Chalifoux, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut aux personnes suivantes :

- Nicolas Lefebvre, au titre de Lieutenant
- Jeff Marleau, au titre de Pompier éligible
- Miguel Côté, au titre de Pompier éligible

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-78

Nomination – Poste de Lieutenant

CONSIDÉRANT QUE

suite à une réorganisation des équipes et un processus de sélection, monsieur Danick Boudreau a été nommé à titre de Pompier éligible par la résolution numéro 2020-09-72 ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler un poste de lieutenant ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts procède à la nomination de monsieur Danick Boudreau, à titre de Lieutenant, effective à compter du 1^{er} juillet 2021, avec une période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés audit poste, le tout selon les dispositions de la convention collective.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2021-07-79

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Manon Bissonnette, membre substitut, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h05.


Richard Forget, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier